



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2013

CAPET/CAER INTERNE

Section : ECONOMIE ET GESTION

**Option : communication organisation et gestion
des ressources humaines**

Rapport de jury présenté par

Mme Brigitte LE BRETHON

Inspectrice générale de l'Education nationale

Présidente du jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

SOMMAIRE

CONCOURS CAPET INTERNE ET CAER	PAGES
Composition du jury	3
Statistiques générales	4
Réglementation du concours	5
Observations générales	6
Épreuve d'admissibilité : Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP)	7
Présentation de l'épreuve	8
Observations du jury	10
Conseils aux futurs candidats	13
Épreuve orale d'admission : exploitation pédagogique d'un thème	14
Présentation de l'épreuve	14
Observations du jury	15
Un exemple de sujet commenté	19

COMPOSITION DU JURY

Président - Brigitte LE BRETHON, Inspectrice générale de l'Éducation nationale

Vice-présidents - Elisabeth FURLAN, Inspectrice d'académie inspectrice pédagogique régionale, académie de NANCY METZ
- Jacqueline GAUBERT, Inspectrice d'académie inspectrice pédagogique régionale, académie de GRENOBLE

Membres

- Mohammed ABAIR, professeur agrégé, académie de CAEN
- Sylvie ABSALON, professeure certifiée, académie de NANCY-METZ
- Nathalie ACHAT, professeure certifiée, académie de GRENOBLE
- Florence BLATRIX, professeure agrégée, académie de LYON
- Nadège BOUVARD, professeure certifiée, académie de REIMS
- Laure BRENNAN, professeure agrégée, académie de ROUEN
- Carine COURTES-LAPEYRAT, professeure agrégée, académie de VERSAILLES
- Olivier D'ORCHYMONT, professeur agrégé, académie de REIMS
- Fabricia GRANDMAIRE, professeure certifiée, académie de NANCY-METZ
- Frédéric JOUASSET, professeur agrégé, académie de CLERMONT-FERRAND
- Christophe LECINA , professeur agrégé, académie de NANCY-METZ
- Odile LEGENDRE, professeure certifiée, académie de REIMS
- Nicole LESUEUR, professeure certifiée, académie de GRENOBLE
- Alban LUCAS, professeur certifié, académie de ROUEN
- Isabelle MAISSE, professeure agrégée, académie de BESANCON
- Hassan MEHREZ, professeur agrégé, académie de LYON
- Alain MERAULT, professeur certifié, académie de ROUEN
- Stéphanie THIEYRE, professeure agrégée, académie de VERSAILLES

STATISTIQUES GÉNÉRALES

	CAPET	CAER
Nombre de postes mis au concours	8	6
Candidats inscrits	344	137
Candidats présents	110	72
Admissibilité		
Candidats admissibles	18	14
Moyenne des présents	6,35	7,6
Moyenne des admissibles	12,31	13,89
Notes inférieures à 10	87	47
Notes comprises entre 10 et 14	21	18
Notes supérieures à 14	2	7
Admission		
Candidats présents	18	14
Moyenne des présents à l'épreuve	9,17	10,36
Moyenne des candidats admis	13,25	15
Note supérieure de l'épreuve d'admission	16	17
Moyenne générale du dernier admis	11	11
Nombre de candidats admis	8	6

Réglementation

La réglementation du concours est consultable à partir du site web du ministère de l'Education nationale à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>

Par ailleurs, le portail des sites en ligne de « l'Économie Gestion » se trouve à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/ecogest/>

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le concours du CAPET-CAER interne comporte deux épreuves :

- l'épreuve d'admissibilité, affectée d'un coefficient 1, est une épreuve de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) qui prend appui sur un dossier établi par le candidat ;
- l'épreuve pratique d'admission, affectée d'un coefficient 2, repose sur l'exploitation pédagogique d'un thème par le candidat.

Pour la session 2013, 8 postes étaient ouverts au concours interne pour l'enseignement public (CAPET) et 6 postes au concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés de l'enseignement technique pour l'enseignement privé (CAER-CAPET).

Il est à noter une différence significative entre le nombre d'inscrits au concours et le nombre de présents. Ainsi, se sont présentés au concours :

- 31,97 % des candidats inscrits pour le CAPET interne ;
- 52,55 % des candidats inscrits pour le CAER.

Tous les candidats admissibles se sont présentés à l'épreuve d'admission.

Épreuve d'admissibilité

Reconnaissance des Acquis de l'Expérience

Professionnelle (RAEP)

REMARQUES D'ORDRE GÉNÉRAL

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), dont l'authenticité doit être attestée, fait l'objet d'une double correction notée de 0 à 20.

Cette épreuve, qui exige un ancrage dans le champ disciplinaire de la spécialité, nécessite une préparation rigoureuse et le respect du formalisme imposé. Le candidat doit démontrer ses capacités à analyser sa pratique pédagogique dans le contexte de la voie technologique en Économie Gestion et dans l'option du concours.

Le jury a porté un regard particulièrement attentif, lors de l'épreuve d'admissibilité, sur la maîtrise par le candidat des enjeux scientifiques et pédagogiques.

Le respect des règles en matière de présentation, d'orthographe, de syntaxe ainsi que les qualités de synthèse et de rédaction sont des éléments qui participent à l'évaluation.

Les résultats ont montré une hétérogénéité importante des dossiers des candidats, tant sur la forme que sur le fond. Les notes s'échelonnent de 01 à 16 .

Le jury a apprécié la qualité de certains dossiers remarquables, mais regrette que d'autres candidats n'aient même pas respecté les consignes de l'arrêté du 27 avril 2011.

Certains candidats ont su saisir l'opportunité de valoriser leurs acquis didactiques et pédagogiques dans une démarche réflexive afin de témoigner de leurs compétences qui seront sollicitées tout au long de leur futur métier.

PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE

1- Le contenu du dossier RAEP

Le dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative. Elle doit être relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle.

Cette analyse doit mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux. La transmission des connaissances, les compétences visées et les savoirs prévus par ces programmes et référentiels, la conception et la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels, seront précisés.

Peuvent également être abordées par le candidat, les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

2- La forme du dossier de RAEP

Chacune des deux parties doit être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury.

L'authenticité des éléments, dont il est fait état dans la seconde partie du dossier, doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Pour en favoriser en traitement, le jury conseille vivement aux candidat de fournir deux exemplaires reliés (et non agrahés) du dossier de RAEP comportant chacun la page de garde officielle.

3- Les critères d'appréciation du dossier de RAEP

Ils portent sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée, la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression, la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

OBSERVATIONS DU JURY

1- Sur la forme

Les meilleurs dossiers se distinguent non seulement par la qualité de leur contenu, mais aussi par celle de leur présentation, de la syntaxe et du style. À l’opposé, un certain nombre de candidats ne respectent pas le formalisme requis pour cette épreuve de concours, ou présentent des dossiers mal construits. Dans ces deux cas, ils sont pénalisés du fait d’une lecture et d’une compréhension des dossiers rendues difficiles par les insuffisances de structuration de la présentation et du propos.

Les annexes fournies ne présentent pas toujours d’intérêt pour illustrer l’activité pédagogique choisie par le candidat (recopie de référentiel, d’éléments du B.O. etc.), Enfin, les dossiers comportent rarement des exemples de productions d’élèves permettant d’éclairer les travaux réalisés par le candidat.

« LES INCONTOURNABLES »

- Il convient de proscrire les exposés sans structure, ni plan, ni lignes conductrices. La présentation du dossier doit permettre au correcteur d’en saisir rapidement la structure et une pagination appropriée doit en faciliter la lecture et la compréhension.
- Les annexes doivent être pertinentes et illustrer la réalisation pédagogique notamment en ce qui concerne les activités proposées aux élèves.

2- Sur le fond

Attentes du jury

Le choix de l’activité décrite est important. Elle doit obligatoirement couvrir l’un des domaines des programmes de la filière, dans la discipline concernée par le concours, et doit être en cohérence avec le parcours professionnel du candidat. Il peut apparaître pertinent de replacer l’activité dans son contexte (année, conditions d’enseignement...)

L'écrit doit laisser apparaître une bonne maîtrise des programmes de la filière ainsi que de solides connaissances scientifiques et techniques avec une référence aux auteurs de la discipline. Il est essentiel que l'approche pédagogique soit clairement explicitée : l'objectif poursuivi, les notions visées, les intentions du professeur, les activités proposées aux élèves, les attentes en lien avec le travail des élèves...

Le candidat doit justifier chacun de ses choix pédagogiques. Le jury attend un écrit organisé et cohérent qui fasse appel à un vocabulaire scientifique et pédagogique adapté et actualisé, en liaison avec l'option du CAPET-CAER choisie. Les termes liés au métier d'enseignant et mobilisés dans le dossier doivent donc être maîtrisés (séquence, séance, pédagogie, didactique, évaluation formative, sommative...).

Le dossier doit démontrer que le candidat a une vision globale des contenus et a perçu les transversalités. On attend ainsi de lui qu'il montre sa capacité réflexive par exemple en présentant un bilan de son activité et des pistes d'amélioration.

Il doit par ailleurs prendre en compte les spécificités de la série technologique STMG ainsi que les contraintes liées à sa réalisation pédagogique

Appréciations du jury

Les dossiers présentés correspondent majoritairement aux exigences de l'épreuve. Cependant, certains candidats dont le dossier, à première vue, laissait supposer d'importantes potentialités pour l'obtention du concours, n'ont pas été retenus du fait d'une mauvaise prise en compte des exigences dans la réalisation du dossier..

Des candidats qui n'ont pas exercé leurs fonctions en présence d'élèves, ou qui ont exercé dans des établissements ne relevant pas de la voie technologique, ont notamment traité de thèmes sans liens suffisamment étroits avec la discipline concernée par le concours.

Les écrits témoignent d'une grande diversité dans la maîtrise des connaissances ainsi que dans la vision des programmes et de leurs transversalités.

Certains candidats ne s'attachent qu'à l'exploitation de leur thème dans la matière dont ils ont la charge sans envisager les collaborations (amont et aval) avec d'autres collègues de la discipline ou les prolongements possibles. D'autres s'égarent dans de longs exposés de leur parcours professionnel, sans en tirer matière pour une exploitation pédagogique riche de sens dans le cadre de l'épreuve.

Le vocabulaire est parfois approximatif et manque d'ancrage dans la discipline concernée. Les candidats doivent démontrer leur maîtrise des notions et concepts du champ disciplinaire par l'utilisation d'un vocabulaire scientifique approprié.

Les bons candidats se distinguent par la qualité de leur analyse, leur capacité de distanciation et de réflexivité sur leurs pratiques pédagogiques.

Quelques dossiers n'ont pas été valorisés du fait d'une présentation trop descriptive et non analytique des réalisations pédagogiques. Dans certains cas, le candidat se contente de présenter une fiche pédagogique sans justifier ses choix, sans faire preuve de réflexivité et sans indiquer les prolongements possibles de son travail.

Les meilleurs dossiers fondent l'exploitation pédagogique sur une solide contextualisation démontrant une réappropriation des acquis professionnels dans la pratique pédagogique.

« LES INCONTOURNABLES »

- Les intentions et choix pédagogiques doivent obligatoirement être explicités et argumentés.
- La contextualisation des situations pédagogiques proposées aux élèves est impérative. Elle démontre la capacité de l'enseignant à les rendre acteurs de leurs apprentissages.
- La diversité des points d'entrées (exploitation d'une visite d'entreprise, d'une vidéo, travail sur l'étude et projet, intégration des TICE...) dans les réalisations proposées, participe à la richesse des dossiers.
- Dans l'intérêt du candidat, il convient que le dossier de RAEP soit rédigé par lui car il doit être avant tout le reflet d'une expérience personnelle, pleinement vécue.

Il est préférable pour les candidats qui n'ont pas exercé leurs fonctions en présence d'élèves ou qui ont exercé dans un autre niveau d'enseignement que le second degré, de prévoir une réalisation pédagogique issue de leur parcours professionnel, transposée à des élèves de la voie technologique tertiaire. Dans tous les cas, le candidat devra s'appuyer sur son vécu professionnel et démontrer en quoi ses acquis de l'expérience sont des atouts pour la fonction à laquelle il postule. Le jury conseille au candidat qui ne travaille pas en lycée technologique de faire une immersion dans ce type de lycée, dans toute la mesure du possible.

- Le candidat doit utiliser un vocabulaire adapté, clair et précis, démontrant sa maîtrise des connaissances scientifiques et techniques ainsi que celles des programmes.
- Il doit par ailleurs justifier chacun de ses choix pédagogiques en plaçant l'élève au cœur de sa réflexion : animation de la séquence, place des TICE, situations d'évaluations... Le candidat pourra illustrer son exposé et justifier de l'atteinte de ses objectifs à travers des productions d'élèves, des situations d'évaluation qui seront annexées.
- Les candidats ayant déjà présenté un dossier RAEP, lors d'une session précédente, doivent le réactualiser en intégrant les évolutions de la série technologique STMG.

CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS

Les candidats présentant les meilleurs dossiers ont :

- respecté le formalisme imposé ;
- présenté un propos structuré, clair et cohérent ;
- proposé une activité contextualisée qui témoigne d'une bonne maîtrise des enjeux de la séquence en termes d'objectifs à atteindre mais également de méthodologies à adopter ;
- démontré un bon niveau d'expertise scientifique dans le champ de la discipline ;
- su trouver des points d'entrées originaux permettant d'introduire créativité et dynamisme dans leur séquence ;
- fait preuve de recul et d'analyse tout au long de leur démarche pédagogique, en plaçant l'élève au cœur de leur réflexion et en proposant des supports concrets permettant d'évaluer le degré de conceptualisation atteint ;
- envisagé leurs travaux en prenant en compte les transversalités intra et inter disciplinaires ;
- présenté des travaux et des productions d'élèves pour étayer leur propos ;
- adopté une progression cohérente par rapport au public dont ils avaient la charge ;
- introduit les TICE avec pertinence..

Épreuve orale d'admission :

Exploitation pédagogique d'un thème

PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE

Exploitation pédagogique d'un thème dans l'option choisie.

Durée de la préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : 70 minutes maximum (dont quarante minutes maximum pour l'exposé et trente minutes maximum pour l'entretien) ; coefficient 2.

Le thème porte sur l'économie et/ou le management et/ou le droit et/ou les sciences de gestion et les techniques correspondant à l'option choisie.

L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. Elle vise à apprécier :

- l'aptitude du candidat à communiquer oralement ;
- sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées ;
- sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie ;
- sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité.

Le thème proposé au candidat se réfère aux programmes des enseignements de lycée. Des documents peuvent être mis à la disposition du candidat.

Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de RAEP qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

OBSERVATIONS DU JURY

1- La phase de préparation de l'épreuve

La durée de préparation de l'épreuve est de 3 heures.

Pendant la mise en loge et sous sa responsabilité, le candidat est libre d'amener toute documentation utile (éventuellement numérique).

Il accède à un poste informatique ou il peut utiliser son ordinateur personnel sans accès Internet et sans possibilité d'impression. Le candidat doit se munir d'une clé USB pour la présentation de son travail au jury.

Les candidats peuvent apporter toute documentation qu'ils jugent utiles. À cet égard, le jury leur recommande de choisir judicieusement cette documentation afin de consacrer l'essentiel de leur temps de préparation à une réflexion personnelle sur le sujet proposé. Seuls semblent indispensables les documents officiels en vigueur (programmes, documents pédagogiques d'accompagnement, définition des épreuves...) ainsi qu'un dictionnaire de sciences de gestion.

2- L'exposé

Les attentes du jury

Le candidat doit maîtriser l'ensemble des connaissances dans sa discipline. L'utilisation d'un vocabulaire scientifique, pédagogique et didactique est indispensable pour étayer ses propos. Le vocabulaire spécifique relevant des sciences de l'éducation ne doit être utilisé qu'à bon escient, c'est-à-dire si le candidat en maîtrise le sens.

On attend du candidat qu'il intègre dans sa réflexion les travaux situés en amont et en aval de sa séance et explicite la réflexion qui a guidé ses choix. Il doit notamment prendre en compte la transversalité entre disciplines et niveaux, envisager le travail en équipe et les coanimations possibles. Il convient par ailleurs qu'il apporte des précisions sur la réactivation des notions acquises par les élèves (« pré-requis »).

Il est nécessaire d'ancrer les propositions dans la réalité du terrain et d'avoir une démarche réaliste, fidèle au travail qu'un enseignant mettrait réellement en œuvre avec sa classe

(durée des travaux à réaliser, des devoirs sur table, des exigences attendues compte tenu du niveau d'enseignement proposé dans le sujet).

Les supports réalisés doivent être variés et de qualité. Les sujets étant originaux, les candidats ne doivent pas perdre de temps à rechercher parmi leurs travaux antérieurs, des fiches à réemployer telles quelles. Cette démarche les prive d'une réflexion indispensable pour s'approprier le sujet et mener à bien sa réalisation. Ils doivent démontrer, à travers leur valeur ajoutée personnelle, leur capacité à transmettre et leur créativité. Des supports d'animation de cours en corrélation avec la séquence proposée sont attendus.

Les documents présentés doivent permettre au jury une lecture aisée. Au cours de l'exposé, le candidat doit montrer notamment comment il envisage la phase d'apprentissage des concepts et comment il conduit les élèves à l'élaboration d'un écrit.

Les prestations des candidats

Si la majorité des candidats ont réalisé une prestation satisfaisante, certaines d'entre elles conduisent le jury à émettre les constatations suivantes :

- l'exposé des candidats qui n'exploitent pas le temps imparti (40 minutes). Certains exposés ont duré moins de 25 minutes, ce qui ne leur permet pas de traiter le sujet de manière satisfaisante ;
- Certains candidats présents utilisent peu les outils informatiques à leur disposition. Or les candidats doivent avoir acquis les « compétences d'usage et de maîtrise raisonnée des techniques de l'information et de la communication dans sa pratique professionnelle » ; il leur appartient donc de les mettre en œuvre lors de leur prestation ;
- Certains candidats présentent des fiches pédagogiques préétablies, stéréotypées qui ne leur permettent pas de s'adapter au sujet donné et qui limitent ainsi leur réflexion et la diversité des démarches qu'ils peuvent mobiliser. Le travail de préparation en loge doit permettre une appropriation du sujet par le candidat, et non une réutilisation systématique de documents « clés en main » pas toujours pertinents ;
- Les candidats doivent répondre aux questions des sujets dans leur intégralité en utilisant les annexes fournies le cas échéant.

« LES INCONTOURNABLES »

- Le candidat doit s'être approprié les éléments qui caractérisent cette épreuve d'admission. Il doit connaître la filière STMG, ses objectifs, son évolution ainsi que le rôle et les missions du professeur au sein du système éducatif, de sa classe et de son établissement.
- La présentation et le comportement (verbal et non verbal) du candidat doivent être en adéquation avec la posture qu'un enseignant doit adopter dans le cadre de ses fonctions.
- L'exposé dure 40 minutes maximum : il importe que le candidat utilise tout le temps imparti, qu'il le gère de manière rigoureuse, et qu'il réponde à l'intégralité des questions posées.
- Le candidat doit faire preuve d'une réelle prise de recul par rapport à la situation présentée ; son exposé doit être clair et structuré. Les choix pédagogiques sont argumentés, l'approche pédagogique est analytique et non uniquement descriptive.
- Le candidat doit démontrer sa capacité à animer une séance et le jury doit pouvoir « visualiser » les élèves en activité.

3- L'entretien

➤ *L'échange sur l'exposé du candidat*

Attentes du jury

Le jury attend d'un candidat qu'il justifie ses choix et qu'il soit capable d'envisager des prolongements à la séance présentée.

L'entretien permet notamment au jury d'apprécier les qualités réflexives et d'argumentation du candidat. Il n'existe pas de réponse unique aux questions posées. Toute question posée (dans le sujet ou à l'oral) doit être traitée.

Les candidats doivent savoir rebondir pendant l'entretien et faire preuve de leur degré de réflexion, de leur adaptabilité et de leur capacité à dialoguer. Ils doivent se montrer capables, non seulement d'accepter des remarques émises par le jury, mais aussi de faire une analyse critique de l'exploitation pédagogique qu'ils ont réalisée.

Le candidat doit être en mesure de discuter des conséquences de la mise en œuvre effective de sa proposition (ses conditions matérielles et organisationnelles...). Les annexes

fournies dans le sujet sont à exploiter, de façon non exhaustive, d'autres apports documentaires peuvent être proposés par le candidat lorsqu'il le juge pertinent.

Le jury s'attache à apprécier les connaissances qu'a le candidat sur les dix compétences professionnelles décrites par le BO du 12 mai 2013 et à évaluer le candidat au regard de ces compétences.

Les prestations des candidats

Les meilleures prestations sont celles des candidats qui ont su se projeter réellement dans la classe et intégrer des variables telles que l'hétérogénéité des élèves, le rôle de l'équipe pédagogique, la nécessaire transversalité entre les disciplines, notamment celles qui relèvent de l'économie gestion et l'utilisation des TICE...

« LES INCONTOURNABLES »

- Le candidat doit justifier de façon précise chacun de ses choix pédagogiques.
- La démarche technologique, préconisée dans le programme STMG, doit être aboutie.
- La compréhension des questions à traiter est essentielle. Exemple : « présenter une démarche d'organisation de visite d'entreprise » ne consiste pas à « présenter la démarche post visite ».
- L'écoute et la réactivité sont évaluées lors de l'entretien en tant que capacités indispensables à la fonction à laquelle le candidat postule.

➤ Échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Attentes du jury

Au cours de l'entretien, un échange de 10 minutes peut être consacré au dossier de RAEP pour permettre au candidat d'apporter un éclairage aux interrogations que le jury a rencontrées lors de l'étude du dossier.

« LES INCONTOURNABLES »

Le candidat doit être en mesure d'explicitier l'ensemble des éléments présentés dans le dossier de RAEP.

EXEMPLE DE SUJET

SESSION 2013

CAPET- CAER

CONCOURS INTERNE

Section : ÉCONOMIE ET GESTION

Option : Communication, organisation et gestion des ressources humaines

EPREUVE ORALE D'ADMISSION

EXPLOITATION PEDAGOGIQUE D'UN THÈME

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure 10 maximum dont
 - exposé : 40 minutes maximum
 - entretien : 30 minutes maximum dont 10 mn maximum consacrées à un échange sur le dossier de RAEP
- Coefficient 2

L'épreuve vise à apprécier :

- l'aptitude du candidat à communiquer oralement ;
- sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées ;
- sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie ;
- sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité.

Pendant la mise en loge et sous sa responsabilité, le candidat est libre d'utiliser toute documentation utile (éventuellement numérique).

Il accède à un poste informatique ou il peut utiliser son ordinateur personnel sans accès internet et sans possibilité d'impression.

Chaque salle d'interrogation est équipée d'un vidéo projecteur et d'un tableau.

SUJET N°1

Contexte

Vous êtes professeur dans une classe de 32 élèves de 1^{ère} Science et Technologies du Management et de la Gestion (STMG) et vous avez en charge l'enseignement des sciences de gestion ainsi que l'accompagnement personnalisé.

Vous préparez une séquence de cours sur le thème « De l'individu à l'acteur » et vous avez décidé d'organiser une visite d'entreprise pour traiter la question de gestion :

« L'activité humaine constitue-t-elle une charge ou une ressource pour l'organisation » ?

Vous souhaitez faire découvrir aux élèves les notions suivantes : conditions de travail, compétences et qualifications.

L'entreprise visitée est l'usine de fabrication Peugeot située à Sochaux. Elle se trouve environ à une heure de route de votre établissement et la visite a déjà été matériellement organisée.

Par ailleurs, vous disposez dans votre lycée d'une salle informatique avec une connexion Internet.

Questions

1. **Présentez les différentes étapes de la séquence qui traitera la question de gestion choisie en intégrant la visite d'entreprise et en utilisant les deux annexes jointes.**
2. **Présentez la séance que vous proposerez aux élèves, au retour de la visite, pour les amener à construire les notions relatives à cette question. Vous préciserez notamment la démarche pédagogique mise en œuvre ; vous explicitez les notions et leurs limites au regard du programme.**
3. **Précisez comment cette séquence pourrait servir de point d'entrée pour aborder le programme de spécialité « Ressources humaines et communication » en classe de terminale.**
4. **Proposez les modalités d'une évaluation formative pour cette séquence.**
5. **Indiquez comment prendre appui sur la visite de l'entreprise pour travailler le volet orientation de l'accompagnement personnalisé.**

Annexe 1 : Chiffres clefs

Sochaux, le site aux 20 000 000 de véhicules

Le 20 millionième véhicule fabriqué à Sochaux est sorti le 7 décembre de la ligne de Montage, sous les applaudissements du personnel. Il s'agit d'une 5008 blanche, ornée du chiffre « 20 000 000 » et de croquis des véhicules historiques de Sochaux, de la 201 à la 504, et de la 203 à 307.



Symboliquement, les clés de ce véhicule ont été remises au représentant de la Fédération protestante de France à qui il est offert par la marque Peugeot et le site, pour un projet de solidarité qu'elle soutient en étroite collaboration avec la Fédération protestante d'Haïti.

La production

1 801 véhicules produits chaque jour (308, 308 SW, 308 CC, 3008, 5008 et DS5)
360.000 véhicules produits en 2010

Les effectifs

12.221 salariés dont 7 408 ouvriers, 2 646 employés, techniciens et agents de maîtrise, 2 167 ingénieurs et cadres
18,5% de personnel féminin

La superficie et les infrastructures

259 hectares de superficie
122 hectares de surface utile développée
30 km de routes
28 km de voies ferrées

Source :
www.sochaux.psa.fr

Annexe 2 : Déroulement de la visite d'entreprise.

- Accueil, visionnage du film de présentation de l'entreprise (30 minutes)
- Temps d'échange avec le Directeur des Ressources Humaines qui répondra aux questions des élèves (1 heure)
- Visite encadrée de la chaîne de production d'assemblage des véhicules et présentation des dispositifs de sécurité (1 heure)

Éléments de corrigé

Préambule

Place dans la progression :

1^{er} thème : « De l'individu à l'acteur ».

2^{ème} question : L'activité humaine constitue-t-elle une charge ou une ressource pour l'organisation (il faut avoir traité la 1^{ère} question)

Pré-requis : les notions sur l'individu, sur les organisations (management et sciences de gestion), les notions de comportement et d'attitude.

Nombre d'heures (horaire élève) :

- o 6 heures, 32 élèves (dont quelques heures à effectif réduit – HER)
- o 2 heures en accompagnement personnalisé en HER

Notions : conditions de travail, compétences et qualification.

Objectifs :

L'élève doit être capable de :

- Distinguer approche par la qualification de l'approche par la compétence
- Etablir un lien entre les conditions de travail et le comportement des membres de l'organisation.

1. **Présentez les différentes étapes de la séquence qui traitera la question de gestion choisie en intégrant la visite d'entreprise et en utilisant les deux annexes jointes.**

« LES INCONTOURNABLES »

- Situer la séquence de façon précise dans le programme.
- Présenter une vision globale de la séquence avec les contraintes liées au sujet : les phases de la préparation de la visite, la visite et son exploitation.

2. **Présentez la séance que vous proposerez aux élèves, au retour de la visite, pour les amener à construire les notions relatives à cette question. Vous préciserez notamment la démarche pédagogique mise en œuvre ; vous d'expliciterez les notions et leurs limites au regard du programme.**

« LES INCONTOURNABLES »

- Présenter une séance en ayant recours à la démarche technologique. Bien montrer au jury ce qu'il faut entendre, dans ce cas précis, par observation, analyse et conceptualisation.
- Si les annexes ne sont pas utilisées, expliquer pourquoi
- S'appuyer sur l'utilisation des TICE.
- Maîtriser les notions (fondements théoriques).

- 3. Précisez comment cette séquence pourrait servir de point d'entrée pour aborder le programme de spécialité « Ressources humaines et communication » en classe de terminale.**

« LES INCONTOURNABLES »

- Connaître les programmes de STMG pour pouvoir expliquer concrètement les transversalités possibles.

- 4. Proposez les modalités d'une évaluation formative pour cette séquence.**

« LES INCONTOURNABLES »

- Connaître les différentes formes d'évaluation et leurs enjeux.
- Présenter une évaluation formative : fond et forme.

- 5. Indiquez comment prendre appui sur la visite de l'entreprise pour travailler le volet orientation de l'accompagnement personnalisé.**

« LES INCONTOURNABLES »

- Présenter la mission du professeur dans le cadre du volet orientation pendant les AP.
- Connaître le contenu de l'AP dans la réforme du lycée en général et STMG en particulier.
- La visite de l'entreprise doit servir de réel support à l'AP.